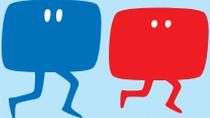
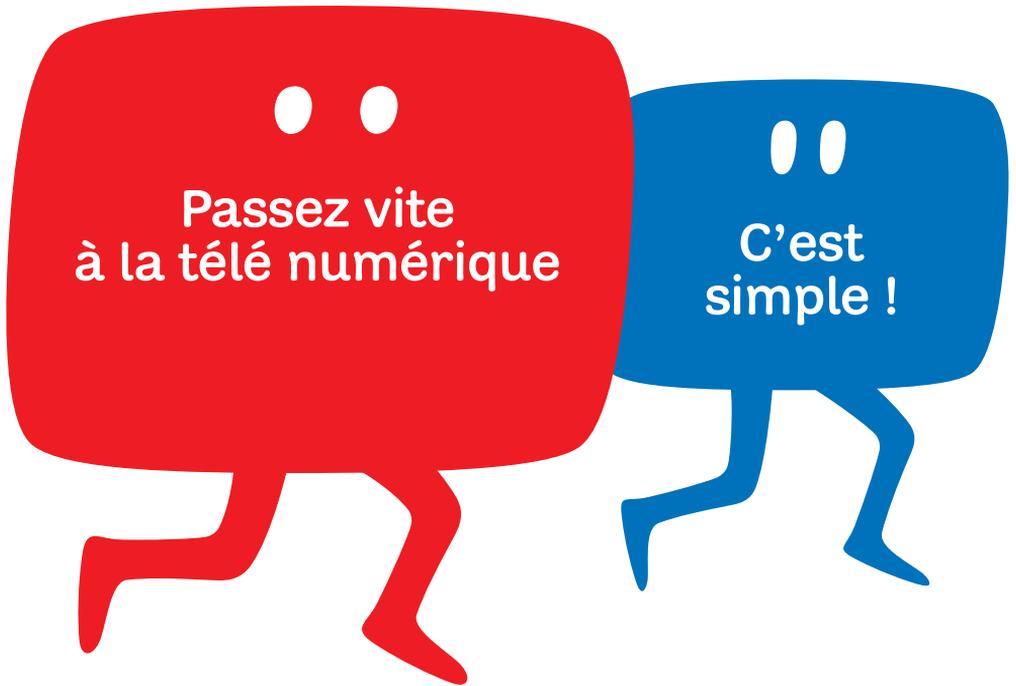


ALSACE

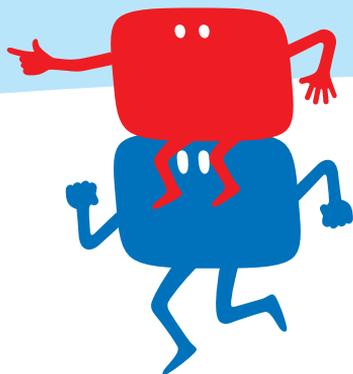
LE GUIDE du passage à la télé tout numérique



tous au numérique!



Avant le 2 février 2010



Qu'est-ce que le passage à la télé tout numérique ?

C'est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau : TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5 / Arte et M6, et son remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre).

Chez vous, c'est le 2 février 2010 !

LES AVANTAGES DU NUMÉRIQUE

+ de chaînes : le passage à la télé tout numérique permet de passer de 6 jusqu'à **18 chaînes nationales gratuites** (les chaînes historiques* en version numérique, plus 12 nouvelles chaînes nationales), dont certaines en HD (Haute Définition), plus les chaînes locales comme Alsace 20. Des chaînes supplémentaires sont disponibles sur abonnement auprès des opérateurs commerciaux (*voir « Comment s'équiper ? », page 6*).

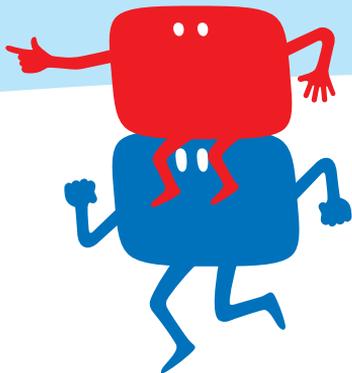
+ de choix : des programmes pour tous les goûts et toute la famille, des infos, des débats, des programmes jeunesse, du cinéma, des documentaires, des séries, de la musique...

+ de qualité : ces programmes sont diffusés avec une meilleure qualité de réception d'image et de son (images de qualité DVD, son numérique stéréo ou de type Home Cinema).

Pourquoi fait-on cela ? Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes ou diffuser plus de chaînes en HD, développer la radio numérique et généraliser l'accès à Internet mobile à très haut débit sur l'ensemble du territoire.

LES CHAÎNES GRATUITES DE LA TNT





Que va-t-il se passer ?

Le passage à la télé tout numérique est un mouvement international qui concerne plus de 100 pays.

En France

La loi du 5 mars 2007 sur la télé du futur en fixe le cadre juridique. Ce passage est progressif, il se fait région par région. Il a débuté le 4 février 2009 et s'achèvera au plus tard le 30 novembre 2011. Canal+ arrêtera sa diffusion analogique dans certaines régions avant les autres chaînes, pour terminer au plus tard le 6 décembre 2010.

En Alsace

Les chaînes arrêteront toutes leur diffusion analogique le même jour, soit le 2 février 2010.

Dès lors, la télévision sera exclusivement diffusée en numérique.

! Vous devez impérativement vérifier et adapter, si besoin, votre équipement à un mode de réception numérique pour continuer à recevoir la télévision.



La TNT est disponible sur les émetteurs de Strasbourg-Nordheim, Sainte-Marie-aux-Mines, Mulhouse, Kaysersberg, Hirsingue, Lapoutroie, Masevaux, Munster, Saint-Amarin, Barr-Andlau, Lutzelhouse, Mutzig, Natzwiller, Niederbronn-les-Bains, Plaine, Rosheim, Saales, Schirmeck, Strasbourg Ville, Villé, Wingen-sur-Moder, Altkirch, Bitschwiller-lès-Thann, Guebwiller, Oderen, Orbey, Ranspach et Zimmerbach.

L'émetteur de Wissembourg diffusera la TNT au plus tard le 2 février 2010.

Ces émetteurs peuvent être reçus en dehors de la région, par exemple dans le Territoire de Belfort.

! Certains des émetteurs pourraient ne pas diffuser l'intégralité des chaînes de la TNT, selon les décisions à venir des chaînes.

Qui est concerné ?

Vous recevez 6 chaînes ou moins par une antenne râteau ou une antenne intérieure. Depuis le 2 novembre 2009, vous voyez défiler, plusieurs fois par jour, un bandeau d'information sur les téléviseurs à équiper.

! Vous devez absolument adapter votre équipement avant le 2 février 2010, sinon, après cette date, vous ne recevrez plus la télévision.

Vous ne recevez plus les chaînes allemandes et suisses. Votre mode de réception est sans doute analogique, vous avez perdu les chaînes allemandes et suisses depuis leur passage à la télé tout numérique. En vous équipant d'un mode de réception numérique pour recevoir les chaînes françaises de la TNT, vous pourrez de nouveau les recevoir.

■ Grâce au principe de normalisation européenne, les adaptateurs TNT vendus en France peuvent capter les chaînes allemandes ou suisses. Il est parfois nécessaire de vérifier ou de réorienter son antenne.

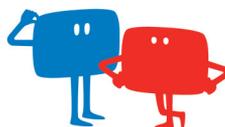
Vous recevez déjà la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure.

! Vous êtes équipé(e), mais vous devez chercher tous les canaux de diffusion des chaînes le jour de l'arrêt de l'analogique, le 2 février 2010, en fin de journée.

Vous recevez la télévision par un autre moyen (parabole, box ADSL, câble, fibre optique...), et aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau, vous n'avez rien à faire. La diffusion des programmes en analogique par le satellite AB3 s'interrompra ultérieurement. La date de cet arrêt sera communiquée dès qu'elle aura été fixée.

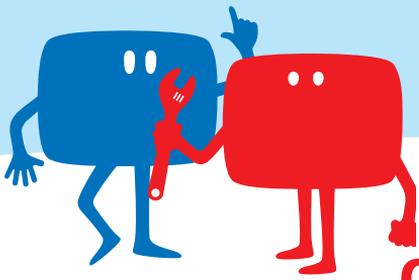
Que faut-il faire ?

Avant le 2 février 2010 : vérifiez votre équipement. Adaptez tous vos téléviseurs recevant aujourd'hui la télé à 6 chaînes par une antenne râteau ou une antenne intérieure.



POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez le centre d'appel « Tous au numérique » au **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h); connectez-vous sur www.tousaunumerique.fr ou rencontrez-nous sur la « Tournée des régions Tous au numérique ».



Comment s'équiper ?

Le choix est large et dépend en partie de vos conditions de réception.

	Pour recevoir le bouquet TNT gratuit	Pour recevoir + de chaînes par abonnement
<p>Avec une antenne râteau ou intérieure</p> 	<p>Un adaptateur TNT branché sur la prise Péritel de la télé actuelle ou une télé avec TNT intégrée suffit pour recevoir les 18 chaînes gratuites.</p> 	<p>LES CHAINES CANAL+</p> 
<p>Avec une parabole</p> 	<ul style="list-style-type: none"> orientée sur le satellite Astra et couplée à un adaptateur;  <ul style="list-style-type: none"> orientée sur le satellite AB3 et couplée à un adaptateur. 	<p>LES CHAINES CANAL+</p> 
<p>Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique</p> 	<p>Les chaînes gratuites de la TNT sont incluses dans l'offre TV de l'abonnement.</p>	<p>SFR <i>neufbox</i></p> <p>Bbox</p> <p><i>free</i></p> <p>DARTY BOX Internet - Téléphonie - Télévision</p> <p>orange</p> <p><i>Alice</i></p> <p>numericable NUMÉRIQUE</p> <p>Vialis</p>
<p>Certains immeubles* sont raccordés à un réseau dans le cadre d'un accord collectif avec un opérateur.</p>	<p>Si votre immeuble est raccordé au réseau câblé ou à la fibre optique et fait l'objet d'un accord collectif, les chaînes gratuites de la TNT sont déjà accessibles sans abonnement avec un décodeur adapté. Pour le câble, elles seront progressivement accessibles avec un adaptateur TNT.</p>	

* Renseignez-vous auprès du gestionnaire de votre immeuble pour savoir ce qu'il faut faire dans ce cas pour recevoir la TNT sans abonnement.

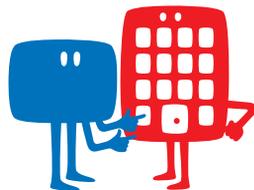
! Lors de la mise en service de votre équipement, n'oubliez pas de rechercher les canaux de diffusion des chaînes.

Vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne râteau collective.

L'antenne râteau collective doit être compatible avec la réception des signaux numériques, sinon votre propre installation ne peut pas fonctionner.

Vous ne savez pas si votre immeuble est prêt ? Vérifiez auprès de vos voisins s'ils reçoivent déjà la TNT. Si ce n'est pas le cas, contactez votre syndic. Tous les bailleurs sont mobilisés sur le sujet pour faire effectuer si besoin les travaux nécessaires. Vous pourrez vous équiper dès que votre immeuble sera numérisé.

Dans les réseaux câblés, les chaînes allemandes et suisses sont intégrées, pour peu qu'elles soient reçues normalement dans votre zone d'habitation.



Le 2 février : recherche les canaux des chaînes.

Vous recevez la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure, cherchez tous les canaux des chaînes le 2 février 2010.

Vous devez le faire même si vous avez la TNT depuis longtemps, car certaines chaînes vont changer de canal pour améliorer leur couverture.

Lancez cette recherche ou mémorisation le 2 février (pas avant car cela ne sert à rien) et de préférence en fin de journée lorsque toutes les modifications éventuelles auront été réalisées.

⚠ Si vous ne le faites pas, vous aurez un écran noir.

Comment faire ? La recherche et la mémorisation des chaînes se font avec la télécommande de votre adaptateur TNT ou celle de votre téléviseur s'il est TNT intégrée. La marche à suivre est la suivante : touche Menu / Installation (setup) / Mémorisation Auto (ou update ou scan). Selon les fabricants, les termes peuvent varier.

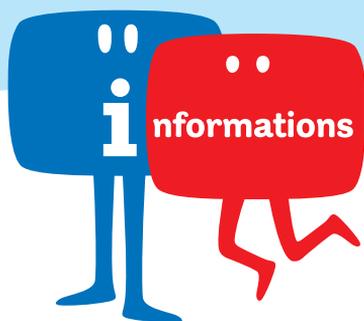
Il se peut qu'un message vous demande de revenir à la « configuration usine » : acceptez.

Un code secret peut vous être demandé. Si vous ne l'avez plus, les constructeurs utilisent en général les codes suivants : 0000, 1111, 1234, 9999.



UN CONSEIL

Veillez à conserver tous les manuels d'utilisation et les modes d'emploi de votre matériel télévisuel.



Combien cela coûte-t-il ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Adaptateur TNT double tuner	de 50 à 100 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement d'une antenne râteau avec démontage du mât	de 200 à 250 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide (29 octobre 2009) donnés à titre indicatif.

■ Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision.

Il suffit de raccorder chacun de vos postes à un adaptateur TNT (ou un décodeur dans le cas d'une offre payante). Tous les postes de télévision vendus depuis 1981 sont munis d'une prise Péritel et sont compatibles pour recevoir la télé tout numérique. Depuis mars 2008, tous les téléviseurs commercialisés sont équipés d'un adaptateur TNT intégré.

■ **Pour regarder une chaîne et en même temps en enregistrer une autre**, vous devez avoir deux tuners (soit un adaptateur double tuner, soit une TV TNT intégrée + un adaptateur simple tuner).

■ **Un équipement HD (Haute Définition) n'est pas nécessaire** pour recevoir les chaînes gratuites de la TNT, car elles sont toutes diffusées en SD (définition numérique standard). Toutefois, l'offre gratuite comprend quelques chaînes HD (TF1, France 2, M6, Arte) que vous ne pourrez pas voir en HD si votre équipement est SD.

■ **Pour recevoir les chaînes HD, il faut une installation entièrement HD** (téléviseur, adaptateur, câble HDMI). Les adaptateurs HD peuvent lire les signaux SD, mais l'inverse n'est pas vrai.

■ **Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1^{er} décembre 2008** ont tous un adaptateur HD intégré. Si votre télé HD est plus ancienne, il vous sera peut-être nécessaire de compléter votre équipement d'un adaptateur TNT HD indépendant.

■ **Tous les téléviseurs de plus de 66 cm vendus à partir du 1^{er} décembre 2009** ont un adaptateur TNT HD intégré.

Quelles sont les aides ?

LES AIDES FINANCIÈRES

En zone de couverture TNT

• **Aide à l'équipement** (achat d'un adaptateur TNT, téléviseur TNT intégrée, abonnement au câble, au satellite numérique ou à la télévision par ADSL) : 25 € TTC au maximum. **Conditions d'attribution** :

- être exonéré de redevance ;
- avoir un revenu fiscal de référence < 8 000 € pour la première part ; plus 1 500 € pour les quatre premières demi-parts et 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire.

• **Aide à l'antenne** (réorientation ou remplacement du râteau) : 120 € TTC au maximum. **Conditions d'attribution** :

- être exonéré de redevance ;
- avoir un revenu fiscal de référence < 20 000 € pour la première part ; plus 1 500 € pour les quatre premières demi-parts et 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire.

Hors zone de couverture TNT

• **Aide à la parabole** (installation d'une réception satellite) : 250 € TTC au maximum. Sous conditions de ressources, qui vous seront ultérieurement communiquées par le centre d'appels.

■ **Pour bénéficier d'une de ces aides**, remplissez un dossier de demande accessible au **0970 818 818**, sur **www.tousaunumerique.fr** ou auprès de votre mairie. Votre demande doit être impérativement envoyée **au plus tard le 2 mai 2010** avec les originaux de vos factures.

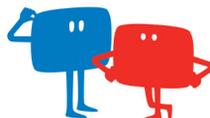
UNE AIDE TECHNIQUE

Un accompagnement renforcé

• **Aide technique gratuite à domicile**, sur rendez-vous préalable, pour la mise en service et le réglage du poste principal, pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap > 80%.

Ce service est proposé du 2 novembre 2009 au 17 février 2010.

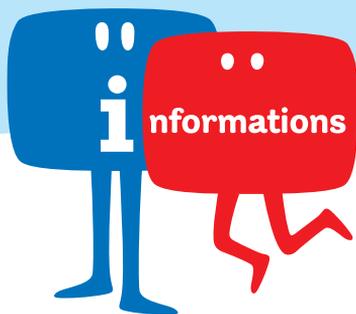
■ **Pour prendre rendez-vous**, appelez le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h). Notre prestataire « Tous au numérique » vous recontactera afin de fixer la date d'intervention.



À SAVOIR

Pour bénéficier de ces aides, vous devez dépendre d'une antenne râteau et recevoir exclusivement la télé à 6 chaînes. Chacune de ces aides ne peut être attribuée qu'**une seule fois par foyer fiscal**.

La demande doit concerner **la résidence principale**.



Cas particuliers

Le passage à la télévision numérique est un grand projet technique. Dans de rares cas, il est possible que vous rencontriez des problèmes de réception.

Vous habitez un immeuble. L'antenne de votre immeuble doit être compatible avec une réception numérique (voir page 7). Vérifiez si vos voisins rencontrent le même problème. Si tel est le cas, contactez votre syndic.

Vous habitez une maison. Si vous recevez aujourd'hui correctement les chaînes analogiques hertziennes, il est peu probable que vous rencontriez des problèmes avec le numérique. Il sera néanmoins parfois nécessaire de réorienter ou de changer votre antenne. Dans les zones où le signal reçu est puissant, il est aussi possible d'utiliser une antenne intérieure.

Vous recevez la télévision depuis un émetteur qui ne sera pas numérisé. Certains émetteurs de faible puissance et qui couvrent un nombre modeste de foyers ne seront pas numérisés. Cela signifie qu'ils ne diffuseront pas la TNT. Vous ne pourrez donc pas recevoir la télé numérique avec un adaptateur TNT ou un téléviseur TNT intégrée.

En Alsace, 29 émetteurs sont concernés. Pour continuer à regarder la télévision, vous pouvez peut-être réorienter ou faire réorienter votre antenne râteau vers un autre émetteur TNT.

! Si vous êtes hors zone de couverture de la TNT, vous devez impérativement choisir un autre mode de réception, notamment le satellite, voir « Comment s'équiper ? » en page 6.

■ Dans tous les cas, si un diagnostic précis de votre installation s'avère nécessaire, contactez un professionnel agréé « Tous au numérique ».



BON À SAVOIR

Si vous devez changer votre antenne ou faire installer une parabole, des aides existent (voir « Quelles sont les aides ? », page 9).

N'hésitez pas à les demander.

ASTUCE

Demandez à vos voisins s'ils rencontrent les mêmes difficultés que vous. Si ce n'est pas le cas, votre problème vient certainement d'un mauvais branchement ou d'un mauvais réglage de votre installation.

À qui s'adresser ?

Choisissez des professionnels agréés
(magasins et antennistes).

 **Méfiez-vous
du démarchage
à domicile.**

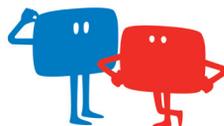


Ils signent la charte de confiance « Tous au numérique » et s'engagent à vous guider et à proposer des prestations de qualité au prix du marché.

Afin que vous puissiez les identifier, les professionnels agréés affichent dans leur vitrine un autocollant « **ici professionnel agréé Tous au numérique** ».

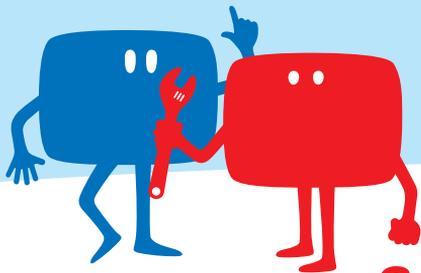
- Ils vous guideront dans vos choix en fonction de vos besoins.
- Ils vous donneront toutes les explications nécessaires.
- Ils vous proposeront des produits et des services au prix du marché.

■ Pour connaître toutes les adresses : www.tousaunumerique.fr ou contactez le **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).



POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez-nous au **0970 818 818**
(numéro non surtaxé, prix d'un
appel local, du lundi au samedi
de 8 h à 21 h).



Guide technique pour vos branchements

Pour les téléviseurs TNT intégrée

Tous les postes vendus depuis le 1^{er} mars 2008 sont TNT intégrée. Si vous avez acheté votre poste après cette date, vous n'avez rien à faire si ce n'est rechercher les canaux des chaînes TNT au moment de l'installation, puis, une nouvelle fois, le 2 février 2010, jour du passage à la télé numérique.

Pour les postes plus anciens

Vous devez compléter votre équipement avec un adaptateur ou un décodeur TNT.

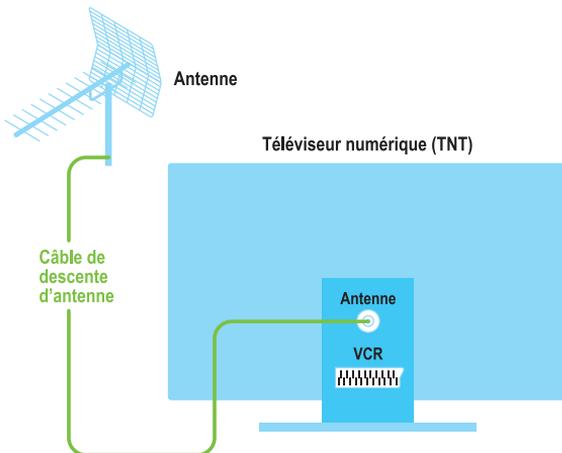
Reportez-vous aux schémas suivants pour les branchements.

1. Téléviseur avec TNT intégrée
2. Téléviseur analogique avec prise Péritel
3. Téléviseur analogique avec prise Péritel + magnétoscope
4. Téléviseur avec TNT intégrée + magnétoscope
5. Cas particulier : plusieurs téléviseurs dans le foyer

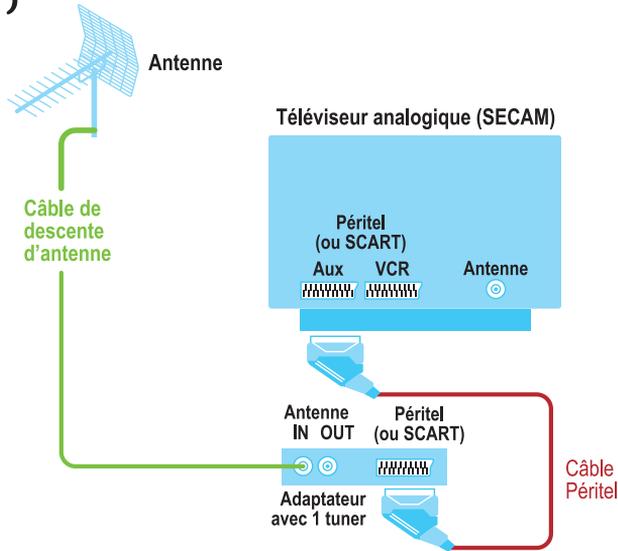
! Vous devez être dans une zone de couverture TNT. Sinon, choisissez un autre mode de réception et branchez l'adaptateur/décodeur qui convient.

! N'oubliez pas de rechercher les canaux des chaînes au moment de l'installation, puis, une nouvelle fois, après le 2 février 2010, jour du passage à la télé numérique.

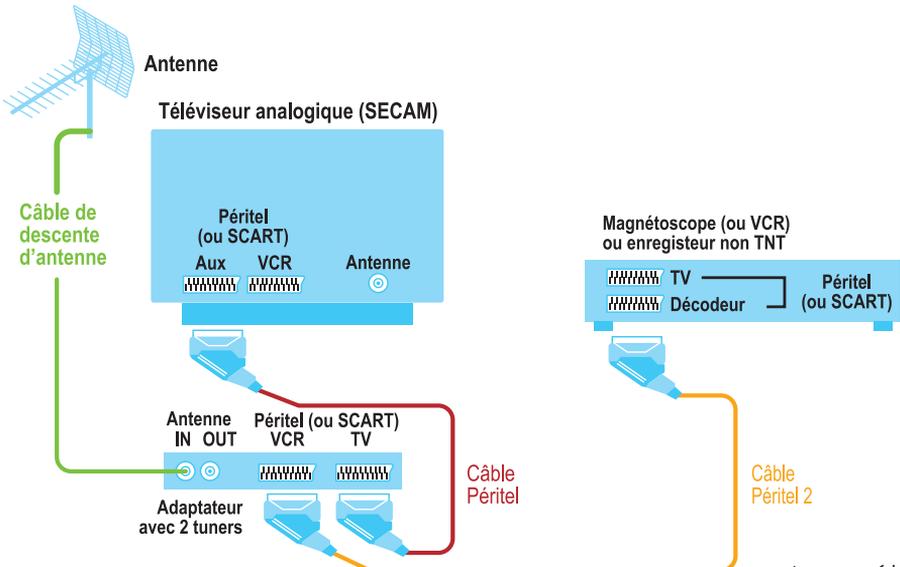
1 Téléviseur avec TNT intégrée (depuis mars 2008)

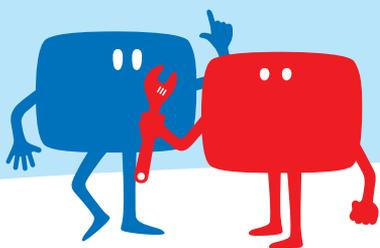


2 Téléviseur analogique avec prise PériTel (depuis 1981)

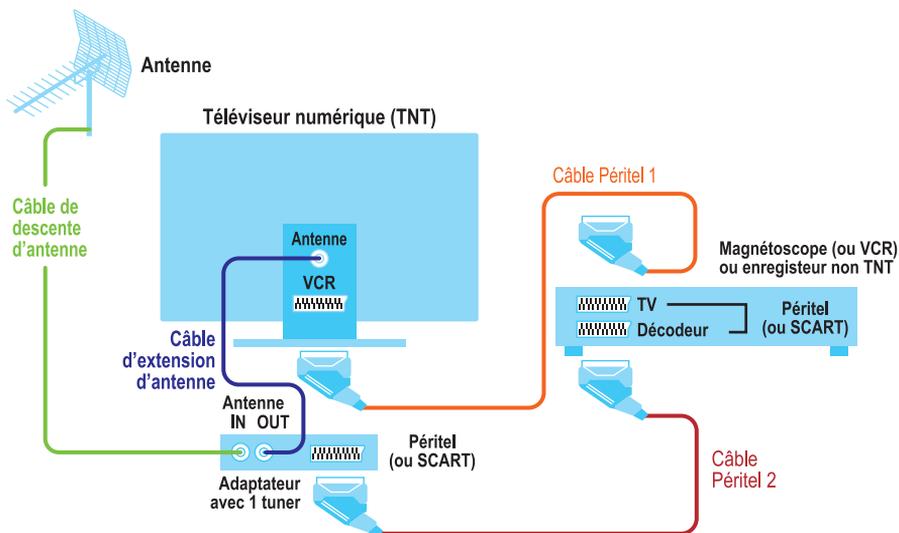


3 Téléviseur analogique avec prise PériTel raccordée à un magnétoscope ou à un enregistreur non TNT

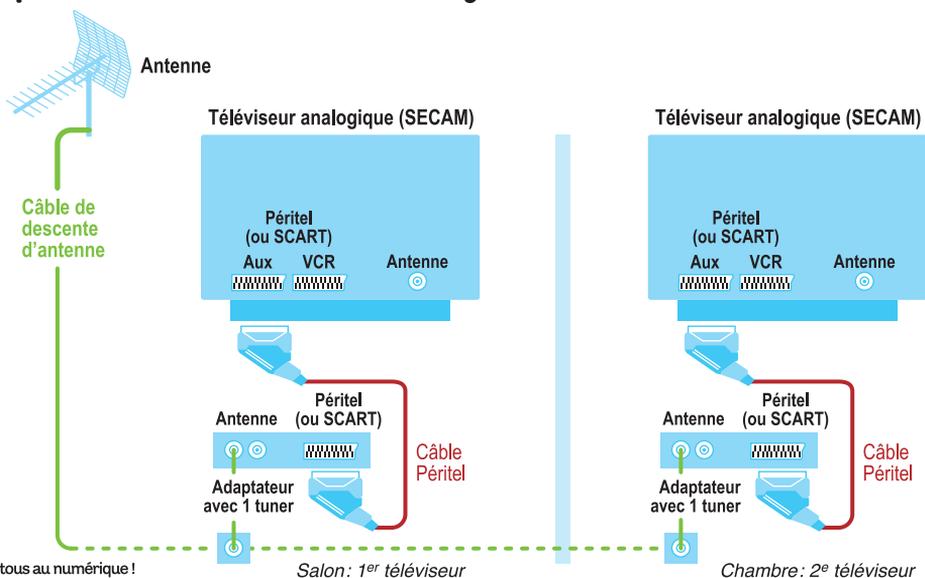




4 Téléviseur avec TNT intégrée raccordé à un magnétoscope ou un enregistreur non TNT



5 Cas particulier : plusieurs téléviseurs dans le foyer



Questions / Réponses

1 J'habite dans une maison, dois-je acheter une nouvelle antenne ?

NON. Si vous recevez aujourd'hui correctement les chaînes analogiques hertziennes, il est peu probable que vous rencontriez des problèmes. Il est parfois (rarement) nécessaire de réorienter ou de changer votre antenne râteau. Dans les zones où le signal reçu est puissant, il est aussi possible d'utiliser une antenne intérieure.

2 Dois-je changer mon poste de télévision ?

NON. Tous les postes de télévision vendus depuis 1981 sont munis d'une prise Péritel et sont compatibles pour recevoir la télé tout numérique avec un adaptateur TNT. Depuis mars 2008, tous les téléviseurs commercialisés sont équipés d'un adaptateur TNT intégré.

3 J'ai branché un adaptateur TNT. Pourquoi cela ne marche-t-il pas ?

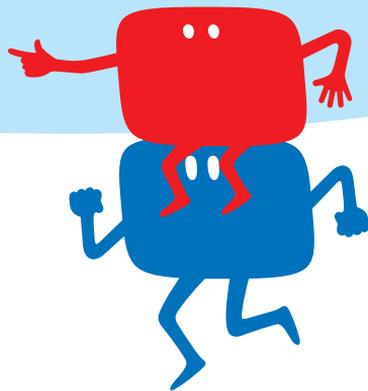
CAS 1 : vérifiez vos branchements et pensez à chercher les canaux des chaînes.

CAS 2 : votre antenne n'est pas adaptée ou vous êtes dans une zone non couverte (voir « Cas particuliers », page 10). Si le problème persiste, contactez un professionnel agréé.

4 L'antenne de mon immeuble ne reçoit pas la TNT. Que dois-je faire ?

Contactez votre syndic ou votre gestionnaire.

L'adaptation de l'antenne collective de l'immeuble à la réception de signaux numériques est un sujet qui doit être obligatoirement inscrit à l'ordre du jour de l'AG. À défaut de travaux d'adaptation de l'antenne collective, la loi n°66-457 du 6 juillet 1966 dite du droit à l'antenne autorise les occupants de l'immeuble à installer une antenne individuelle. Le gestionnaire/syndic ou le propriétaire de l'immeuble ne pourront en aucun cas s'opposer sans un motif sérieux et légitime à l'installation ou au remplacement d'une antenne individuelle.



5 Je ne reçois pas toutes les chaînes de la TNT. Pourquoi ?

CAS 1 : votre antenne râteau est trop ancienne.

CAS 2 : vous dépendez d'un émetteur sur lequel certaines chaînes ont décidé de ne pas être diffusées. Demandez conseil à un professionnel agréé.

6 Pourquoi l'image ou le son se bloque parfois ?

Contrairement à l'analogique, la diffusion numérique ne laisse pas passer les signaux dégradés. Vous êtes peut-être dans une zone en limite de réception, ou la qualité de votre installation est insuffisante. Demandez conseil à un professionnel agréé.

7 Je reçois les chaînes allemandes et suisses. Que dois-je faire ?

Si vous recevez déjà les chaînes suisses et/ou allemandes, c'est que votre installation est déjà prête pour la télé tout numérique puisque l'Allemagne et la Suisse ont déjà réalisé leur passage à la télé tout numérique. Vous êtes déjà équipé(e) ! Attention : pensez à chercher les canaux des chaînes le 2 février 2010.

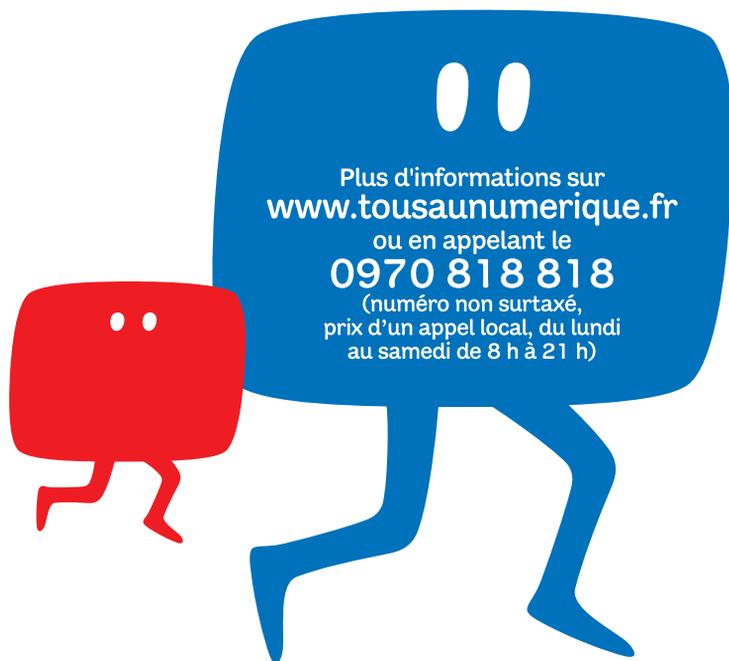
Pour vous aider...

Des points d'information seront mis en place pour vous accompagner dans le passage à la télé tout numérique. Ils seront :

- fixes, dans des lieux publics comme des mairies,
- mobiles, en tournée dans votre région.

En outre, des dépliants informatifs seront mis à votre disposition.

Des animations se dérouleront dans certaines communes. L'itinéraire de la « Tournée des régions Tous au numérique » est disponible sur le site **www.tousaunumerique.fr**, dans vos quotidiens régionaux ou par téléphone au **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).



Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr
ou en appelant le
0970 818 818
(numéro non surtaxé,
prix d'un appel local, du lundi
au samedi de 8 h à 21 h)

Publié par France Télé Numérique.

France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.